

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 6244

présenté par
Mme Lebec

ARTICLE 52

À l'alinéa 9, substituer au nombre :

« 10 000 »

le nombre :

« 7 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de baisser le seuil au-delà duquel il ne sera pas possible de solliciter une dérogation pour un projet de création ou d'extension de surface commerciale qui génèrerait une artificialisation des sols.